

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESELVE**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2012 A 19H00**

**Etaient présents** : MM. Yves BUTIN, Etienne SYRYN, Chrislain LELOIRE, Carlos BOLIVAR, Philippe DEFOSSE, Régis HOUDARD, Thomas DEFOSSE

**Etaient absents** : M. Luc LEGRAND qui a donné pouvoir à M. Régis HOUDARD

**Secrétaire de séance** : Monsieur Carlos BOLIVAR

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire présente Messieurs Luc Marissal et Jean-Claude Cardaire, à qui, il laisse la parole afin qu'ils puissent proposer leur action « Mémoire de nos villages » qui a pour but d'établir par le biais de la photographie des photos dite « archives » remplaçant les cartes postales d'antan pour la futur génération plus ou moins lointaines avec des thèmes bien précis :

- Les événements festifs tels que les brocantes, le tuning,...
- Les personnalités du village,
- Les lieux connus ou méconnus,
- Et enfin le portrait des habitants (famille, individu, foyer...).

Si la commune adhère à ce projet qui comprend actuellement les communes de Brouchy, Eppeville, Esmery-Hallon et Golancourt nouvellement adhérente, elle devra inscrire à son budget annuel la somme de 2 000 €. Les chroniqueurs (âgés de 16 ans minimum) seraient obligatoirement des personnes du village et auraient une cotisation annuelle de 30€ à leur charge. Une convention sera mise en place entre la commune et l'office culturel de Brouchy, organisateur du projet. Des conventions entre chaque chroniqueur et l'office culturel ainsi qu'entre les personnes photographiés et l'office culturel seront également établies.

Une réunion publique organisée par la mairie serait le moyen d'en aviser la population.

Où l'exposé de Messieurs Cardaire et Marissal, et après avoir répondu aux questions des conseillers municipaux, ils quittent la salle du Conseil.

La séance du Conseil Municipal reprend son cours et lecture est faite du compte-rendu des délibérations de la séance du 23 août 2012, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

### **1) 2012-19 : ADHESION AU PROJET MEMOIRE DE NOS VILLAGES**

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'à la suite de la présentation du projet « Mémoire de nos villages », il conviendrait de prendre une délibération si le conseil municipal envisage d'adhérer au projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- d'adhérer au projet « Mémoire de nos villages »,
- de verser la somme de 2 000 € en 2012 et ce durant 2 années.

### **2) 2012-20 : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Avant d'entamer le débat sur l'approbation du Plan local d'urbanisme, Monsieur le Maire donne lecture suite à sa demande, d'un courrier de Monsieur Luc Legrand, conseiller municipal, qui n'a pas pu assister à la réunion et qui a donné son pouvoir à Monsieur Régis Houdard.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur.

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ;

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat ;  
Vu le code de l'urbanisme ;  
Vu la délibération en date du 18/09/2008 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme;  
Vu le débat sur les orientations du PLU organisé au sein du Conseil Municipal le 28/02/2011 ;  
Vu la délibération en date du 19/05/2011 tirant le bilan de la concertation  
Vu la délibération en date du 19/05/2011 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;  
Vu l'arrêté municipal en date du 22/03/2012 prescrivant l'enquête publique relative au plan local d'urbanisme ;  
Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur du 08/06/2012 ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme qui comprend un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement et les annexes ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme. Modifications du dossier dans le rapport de présentation, le règlement et sur le zonage. Les compléments demandés par le commissaire enquêteur et les personnes publiques associés ont été intégrées (SDAGE, eau potable, nouveau Président du Comité des fêtes...)

- Les périmètres d'élevages seront portés sur les plans de zonage
- La hauteur des bâtiments agricoles sera de 12 m en zone U

Il s'en suit une vive discussion sur le choix de la zone Urc au Nord du village (cf annexe 5 du CE jointe), pas de cavité selon les membres du conseil et un zonage A est demandé, sachant que peu de maison pourrait être construite suite aux périmètres d'élevages établis. Certains demandent le changement et d'autres refusent étant donné que les réseaux (eaux, électricité et téléphone) sont installés.

Monsieur Régis HOUDARD, suite au rapport du commissaire enquêteur, souhaite éclaircir quelques points concernant ses dires et justifiés ce qui a pu être mal interprétés. Un courrier sera joint à la présente pour être annexés au dossier du PLU.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est d'accord avec l'ensemble du PLU mais chaque conseillers campent sur ses positions concernant le classement actuelle de la zone Urc, il procède alors à un vote à main levée concernant le changement de la zone.

Suite à trois tours de vote, le résultat s'avère « nul » car on obtient 4 votes pour et 4 votes contre.

Il est alors mis fin au débat. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue du résultat des votes, il sera demandé à Monsieur le Préfet de statuer sur le PLU et de nous informer rapidement de la décision qui en résulte.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, suivent les signatures.

Yves BUTIN, Maire

Etienne SYRYN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Carlos BOLIVAR, Conseiller Municipal

Thomas DEFOSSE, Conseiller Municipal

Chrislain LELOIRE, Conseiller Municipal

Philippe DEFOSSE, Conseiller Municipal

Régis HOUDARD, Conseiller Municipal